

Grande nouvelle : selon la CJUE, si vous achetez bio, vous devez pouvoir être sûr que ce n'est pas halal

écrit par Maxime | 28 mai 2019



Illustration : cette publicité sera-t-elle dorénavant impossible ? Tout dépend de la cour d'appel de Versailles.

.

Voici enfin la réponse de la Cour de Justice de l'UE à la question qui était en suspens devant nos juridictions.

Pour rappel, voir mon article de juillet 2017 à propos de l'action initiée par l'association OABA :

[...]

La cour d'appel s'est montrée attentive à la requête de cette association demandant que la viande halal ne puisse pas être certifiée « agriculture biologique ».

Si elle ne lui a pas encore donné raison, elle a renvoyé à la CJUE une question préjudicielle destinée à lui donner des indications quant à l'interprétation du droit européen avant de statuer définitivement.

« A la suite du recours introduit par l'OABA contre la commercialisation de viandes

provenant d'abattages sans étourdissement et portant la mention « Agriculture biologique », la Cour administrative d'appel de Versailles, par arrêt du 6 juillet 2017, saisit la Cour de Justice de l'Union Européenne, estimant que la question posée par l'OABA présente « une difficulté sérieuse d'interprétation du droit de l'UE » indique le site de l'OABA.

Sous Hollande, le ministre de l'agriculture avait refusé d'empêcher que la viande halal puisse être certifiée bio, comme cela ressort de la décision éclairée par le communiqué.

http://oaba.fr/pdf/CP_CAA_Versailles.pdf

Si le recours en justice aboutit, il en résultera un progrès notable : nous saurons que la viande certifiée biologique ne peut pas être halal !

Affaire à suivre, donc.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/13/justice-la-viande-hallal-peut-elle-etre-certfieee-bio/>

.

Compte tenu de certaines déceptions engendrées par ses précédentes décisions (on pense notamment au voile en entreprise), on aurait pu s'attendre à ce que la CJUE permette qu'une viande issue de l'abattage halal soit considérée comme bio.

Or, il ne faut jurer de rien, la Cour reconnaît que la souffrance animale causée par l'abattage halal est trop importante pour qu'il puisse être dit "biologique".

.

Comment expliquer cette décision, les juges européens semblent habituellement ne pas vouloir froisser les musulmans ?

Il est possible qu'ils aient complètement dépolitisé le sujet et l'aient traité sur un plan purement technique. On sait bien que le marché halal se porte à merveille. L'étiquette bio n'y changerait rien.

“La croix” considère pourtant que cela va bouleverser les marchés alimentaires... on voit mal pourquoi il en irait ainsi ! Comme si les musulmans allaient sacrifier leur halal pour manger bio...

<https://www.la-croix.com/Economie/France/Halal-casher-labattage-rituel-sans-etourdissement-interdit-label-bio-2019-03-01-1201005920>

En revanche, pour ceux qui ne veulent pas consommer halal, c'est une très réjouissante nouvelle. A défaut d'étiquetage et de certification halal, ils auront l'assurance que la viande bio qu'ils mangent n'est pas halal.

C'est une petite révolution pour nos papilles et estomacs, et la perspective de pouvoir à nouveau manger d'autres viandes que le porc ! Youpi !

Reste à savoir si la cour (CAA) de Versailles s'alignera sur ce jugement européen. Il y a fort à parier qu'elle ne fera pas de vague à ce sujet.

[...]

La justice européenne a estimé mardi que le label de production biologique européen ne peut pas être appliqué à des viandes issues de l'abattage rituel sans étourdissement préalable, au motif que cette méthode ne respecte pas les “normes les plus élevées de bien-être animal”.

Il s'agit d'un avis de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur le litige porté devant les tribunaux français par l'association Oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir (OABA). Le jugement final sera rendu par la Cour d'appel administrative de Versailles (France), qui avait sollicité la CJUE.

[...]

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/pas-de-label-bio-pour-les-viandes-halal-sans-etourdissement-prealable-20190226>